



SGCD : quand les "irritants" menacent le malade, le MI lance son "plan d'actions"

publié le 14 octobre 2021 (modifié le 15 octobre 2021)

La situation des SGCD se dégrade à pas mal d'endroits, comme l'a relaté récemment "Acteurs Publics". L'administration se trouve contrainte de mettre en place les corrections urgentes et nécessaires pour "*rectifier le tir*" s'agissant d'une réforme jugée emblématique dans le cadre de l'ATE et portée par le Ministère de l'Intérieur.

Il s'agit de trouver des remèdes aux nombreux "*irritants*", terme a priori bien léger pour décrire les très nombreux dysfonctionnements observés dans les SGCD. Ces derniers sont tellement importants que le préfet de la région PACA et Président de l'association du corps préfectoral, a été auditionné par les sénateurs sur cette réforme.

Sa réponse ne manque pas de sel si l'on ose dire et qui ne va pas arranger les "*irritants*" puisqu'il a déclaré : "*Tout n'est pas un long fleuve tranquille*" !

D'autres auraient pu dire "*Paris ne s'est pas fait en un jour*"...

Tellement importants aussi ces problèmes que les Préfets consultés en urgence doivent se prononcer sur chacun des "*irritants*" et faire part de leurs propositions pour que les choses marchent...

Pour autant, un plan d'actions a déjà été arrêté et les Préfets doivent s'assurer de leur mise en place avec des échéances précises... comprendra qui pourra cette logique administrative !

Nous vous donnons la liste des "*problèmes*" identifiés par l'administration : "*l'immobilier et la pluralité des sites, la carte agent ministérielle, les ressources humaines, l'informatique, la multiplicité des SI hors SI RH, les questions budgétaires, la prise en charge des agents des ex UD DIRECCTE, les référents de proximité, la valorisation et la visibilité du SGC-D et les sujets d'animation, d'accompagnement et de formation des SGC-D dans la création de leur identité professionnelle propre* "

Une nouvelle fois, nous avons la démonstration d'une réforme menée en dépit du bon sens par l'administration car la plupart des "*irritants*" résultent bien d'une décision absurde

d'avoir lancé cette réforme sans avoir au préalable apporté les réponses attendues en terme de convergence interministérielle sur l'essentiel des sujets.

Toutes les OS l'avaient dit et avaient prévenu et même la mission d'inspection générale avait fait des observations que le Gouvernement a refusé d'entendre.

Les mutualisations à outrance sont une erreur et les remèdes employés pour soulager les "*irritants*" cachent en fait une maladie bien plus grave : celle de la désorganisation du service public, consciente ou inconsciente, à chacune et à chacun d'en juger, car les effets collatéraux de ces problèmes, ce sont les cadres et les agents des SGCD qui "galèrent" au quotidien dans une pression permanente pour faire vivre ces services mutualisés. Plusieurs chefs et cadres de SGCD ont préféré renoncer à la mission et le nombre d'agents demandant leur réintégration s'accroît.

Mais la dégradation du niveau de service, ce sont surtout les services-métiers, à savoir les Préfectures et les DDI, qui vont en payer les pots cassés.

Pour les DDI, serait-ce une stratégie d'affaiblissement en vue de démanteler les DDI dans le cadre de la future loi 4D ? ... on est en droit de se poser la question !

Il est en tout cas grand temps de stopper les réductions d'effectif qu'impose le MI au sein de ses activités-supports dont les SGCD.

Vous trouverez ci-dessous l'instruction du SG du MI et son plan d'actions détaillé.

A télécharger :

- [**Article Acteurs Publics du 15-10-21**](#)
- [**Plan d'actions et soutien pour SGCD**](#)
- [**Note du SG du MI \(13-10-21\)**](#)